

Réorganisation du Ministère public du canton du Valais

Projet de loi

Conférence de presse

24 mars 2023

Frédéric Favre

Conseiller d'Etat

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)



Introduction

- ▲ Rapport du 17 novembre 2021 de la société Ecoplan SA sur l'organisation des autorités judiciaires valaisannes découlant de l'acceptation de deux postulats en juin 2019 par le Grand Conseil.

- ▲ Recommandations du rapport Ecoplan concernant le Ministère public :
 1. optimiser la gouvernance du Ministère public;
 2. clarifier la structure, les tâches et les qualifications du secrétariat général du Ministère public;
 3. reconsidérer la composition du personnel du Ministère public en vue d'y intégrer des greffiers.

Introduction

1. Rapport de la société Ecoplan
- ↓
2. Interventions parlementaires découlant du rapport de la société Ecoplan
- ↓
3. Suivi des travaux d'optimisation du Ministère public par la Commission de justice du Grand Conseil (COJU), le Conseil de la magistrature (CDM) et le Département avec identification des modifications légales nécessaires
- ↓
4. Rapports du 24 novembre 2022 du CDM et du 16 février 2023 de la COJU sur la gouvernance et les ressources humaines au sein du Ministère public
- ↓
5. Adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais comprenant 3 axes principaux d'optimisation

Sophie Huguet

Cheffe de service

Service juridique de la sécurité et de la justice



1^{er} axe d'optimisation de l'organisation du Ministère public

Optimisation de la gouvernance du Ministère public

- ▲ Postulat « Procureur général, procureur général adjoint, un rôle à définir » et motion urgente « Les recommandations du Conseil de la magistrature doivent être immédiatement mises en œuvre »
- ▲ Rapport du 24 novembre 2022 du CDM
- ▲ L'office central est dirigé par le procureur général adjoint et non plus par le procureur général.
- ▲ Cela permet au procureur général de se concentrer sur la conduite globale du Ministère public, la politique pénale en général et le traitement des affaires importantes, sensibles et/ou médiatiques.

2^e axe d'optimisation de l'organisation du Ministère public

Clarification de la structure, des tâches et des qualifications du secrétariat général du Ministère public

- ▲ Motion « Ministère public, pour un réel secrétariat général »
- ▲ Actuellement, le Ministère public ne dispose pas d'une fonction comparable à celle d'un secrétaire général, contrairement au Tribunal cantonal.
- ▲ Le renforcement des services centraux par la création d'un secrétariat général contribue à préparer et réaliser divers projets (Justitia 4.0).
- ▲ Cela permet de décharger le Procureur général de tâches administratives.
- ▲ Dans la majorité des cantons romands, les ministères publics sont dotés de services centraux et d'un secrétaire général.

3^e axe d'optimisation de l'organisation du Ministère public

Reconsidérer la composition du personnel du Ministère public en vue d'y intégrer des greffiers

- ▲ Motion « Des greffiers pour le Ministère public »
- ▲ Actuellement, les procureurs et les substituts ne disposent pas d'un soutien juridique apporté par des greffiers, contrairement aux juges.
- ▲ Les greffiers permettent de :
 1. soulager les procureurs et les substituts;
 2. assister les procureurs sur des dossiers importants;
 3. former des futurs candidats à la fonction de substitut et de procureur.
- ▲ Tous les ministères publics romands ont des greffiers.

Incidences financières des axes d'optimisation de l'organisation du Ministère public

- ▲ Estimation des ressources pour le Ministère public (15 EPT):
 - 8 EPT pour l'engagement de deux greffiers par office;
 - 1 EPT pour l'engagement d'un secrétaire général;
 - 6 EPT pour l'engagement de collaborateurs spécialisés (juriste, RH, communication, finance et comptabilité, informatique et logistique) rattachés au secrétariat général

Incidences financières des axes d'optimisation de l'organisation du Ministère public

- ▲ Proposition du Conseil d'Etat :
 - 2,9 EPT déjà accordés dans le cadre du budget 2023
 - 6 EPT (greffiers) intégrés dans le projet de budget 2024 qui sera adressé au Grand Conseil
 - En fonction de l'expérience tirée de la nouvelle organisation mise en place, le solde des EPT estimés précités fera l'objet d'une nouvelle analyse dans le cadre des budgets 2025 et 2026.

Augmentation des ressources humaines de 2018 à 2023 au sein du Ministère public

- ▲ 0,9 EPT en 2018
 - ▲ 4,5 EPT en 2019
 - ▲ 0 EPT en 2020
 - ▲ 2 EPT en 2021
 - ▲ 1 EPT en 2022 + masse salariale de 15'000 francs
 - ▲ 2,9 EPT en 2023 + masse salariale de 140'000 francs
- ⇒ **Total de 11,3 EPT + masse salariale de 155'000 francs**

11

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Optimisation de l'organisation du Ministère public

▲ Actuellement:

- l'office central est dirigé par le procureur général
- il n'existe pas de secrétariat général à l'instar du Tribunal cantonal
- contrairement aux juges, les procureurs et les substituts ne disposent pas d'un soutien juridique apporté par des greffiers

▲ Selon le projet de loi:

- ✓ l'office central est dirigé par le procureur général adjoint
- ✓ un secrétariat général composé de collaborateurs spécialisés est en place
- ✓ les greffiers fournissent un appui juridique aux procureurs et aux substituts

12

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Conclusions

- ▲ Le projet répond aux recommandations du rapport Ecoplan et du CDM.
- ▲ Il donne suite aux diverses interventions parlementaires.
- ▲ Il renforce le cadre organisationnel et structurel du Ministère public.
- ▲ Il dote le Ministère public en personnel supplémentaire.

Merci beaucoup pour votre attention !

Des questions ?